

EDT *infos*

Juin 2018

n° 272



Bulletin d'information du Mouvement des Entrepreneurs de Services Agricoles, Forestiers et Ruraux de Normandie



Entrepreneurs recycleurs

La collecte des ficelles, filets et autres plastiques usagés, c'est bien sûr un service apporté à l'agriculteur, mais c'est d'abord un engagement responsable des professionnels que vous êtes de contribuer concrètement à la protection de l'environnement.

73% des Entrepreneurs des Territoires interrogés déclarent vouloir organiser des collectes de plastiques usagés pour leurs clients agriculteurs, c'est la tendance présentée lors du dernier Congrès des EDT. Et vous, êtes-vous prêt ?

Votre entreprise conditionne des fourrages, de la paille ?

> Soyez éco-responsable avec vos clients : participez à la gestion de leurs ficelles, filets et films plastiques usagés.

1 Entrepreneur responsable

- J'achète des produits contributeurs ;
- Je diffuse des sacs de collecte à mes clients ;
- J'informe mes clients (documents fournis gratuitement par ADIVALOR).



2 Entrepreneur collecteur

- Dès 15m³ je demande l'enlèvement à ADIVALOR ;
- Partout en France, directement chez mes clients ou dans mes locaux ;
- Je remets une preuve de la collecte à mes clients (carnets fournis gratuitement par ADIVALOR).

Pour plus d'informations :

Julie CLOUPET

Déléguée régionale ADIVALOR

Port : 06 29 51 40 21

Mail : j.cloupet@adivalor.fr